

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE
Reçu le 02/07/2020
Publié le 02/07/2020



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Table des matières

I.	Le contexte général	3
II.	L'environnement économique	4
A.	Contexte international	4
	La situation financière de la commune	6
B.	Evolution de la dette	6
C.	Evolution des charges d'intérêts depuis 2009	6
D.	Evolution du remboursement du capital depuis 2009	7
E.	Evolution générale de l'annuité	8
F.	Evolution générale de la dette depuis 2010.....	9
G.	Profil d'extinction de la dette	9
III.	Budget principal : section de fonctionnement.....	10
A.	Recettes de fonctionnement.....	10
1.	Répartition des recettes	10
2.	Fiscalité.....	10
3.	Tarifification.....	11
B.	Dépenses de fonctionnement	12
1.	Evolution générale des dépenses de fonctionnement.....	12
2.	Répartition des charges de fonctionnement.....	12
3.	Maîtrise des dépenses du personnel	13
4.	Concours financiers	14
5.	Capacité d'autofinancement	15
IV.	Budget principal : section d'investissement.....	15
A.	Dépenses d'investissement.....	15
1.	Principaux projets structurants réalisés.....	16
2.	Engagements pluriannuels	16
B.	Recettes d'investissement.....	17
1.	Subventions d'investissement.....	17
2.	Opérations foncières	17
3.	Autres recettes d'investissement.....	17
V.	Relations financières entre la commune et la CAPG.....	18
	Direction des Services Informatiques.....	18
VI.	Budgets annexes.....	18
A.	Budget Annexe CCAS	18

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 12/07/2020

1. Dépenses du CCAS.....	18
2. Recettes du CCAS.....	19
B. Budget Annexe Caisse des Ecoles.....	19
1. Dépenses de la Caisse des Ecoles.....	19
2. Recettes de la Caisse des Ecoles.....	20
C. Budget Annexe Cimetière.....	20
VII. Les orientations pour 2020	21
A. En matière de fonctionnement	21
B. En matière d'investissement	21

I. Le contexte général

La loi « Administration Territoriale de la République » dite loi ATR du 6 février 1992 impose aux communes de plus de 3 500 habitants la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales comme suit :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif voire au-delà pour les programmes plus importants. La présentation de ce rapport doit également permettre d'informer les membres du comité de l'évolution financière du budget de la commune.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise notamment les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Son objectif est enfin de préparer le vote du budget primitif 2020 qui sera présenté au prochain comité.

La convocation adressée aux membres du Conseil Municipal le 19 juin 2020, au cours de laquelle il est indiqué qu'il sera procédé au débat d'orientations budgétaires 2020, a été accompagnée du présent rapport sur les orientations budgétaires 2020.

II. L'environnement économique

A. Contexte international

La pandémie de COVID-19 a un coût humain considérable et de plus en plus élevé dans le monde entier. Pour sauver des vies et permettre aux systèmes de soins de faire face à la situation, il a fallu prendre des mesures d'isolement, de confinement et de fermeture généralisée en vue de ralentir la propagation du virus. La crise sanitaire a ainsi de graves répercussions sur l'activité économique. En raison de la pandémie, l'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de 3 % en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-09. Selon un scénario de référence fondé sur l'hypothèse d'une atténuation de la pandémie au cours du deuxième semestre de 2020 et d'un relâchement progressif des efforts d'endiguement, l'économie mondiale devrait croître de 5,8 % en 2021, à mesure que l'activité économique se normalisera, grâce au soutien des pouvoirs publics.

Les prévisions de croissance mondiale sont extrêmement incertaines. Les conséquences économiques dépendent de facteurs dont l'interaction est difficile à prévoir, notamment l'évolution de la pandémie, l'intensité et l'efficacité des mesures d'endiguement, l'ampleur des perturbations de l'approvisionnement, les répercussions du resserrement spectaculaire des conditions financières mondiales, les mutations des schémas habituels de dépenses, les changements de comportement (la population évite les centres commerciaux et les transports publics, par exemple), les effets sur la confiance et la volatilité des cours des produits de base. De nombreux pays font face à une crise à plusieurs niveaux : choc sanitaire, perturbations économiques internes, chute de la demande extérieure, retournement des flux de capitaux et effondrement des cours des produits de base. Les risques d'une aggravation de la situation prédominent.

Il est essentiel d'assurer une coopération étroite au niveau multilatéral pour surmonter les effets de la pandémie, notamment dans les pays ayant des difficultés financières qui font face à un double choc sanitaire et financier, et pour orienter l'aide vers les pays où les systèmes de soins sont faibles. Il est urgent que les pays unissent leurs efforts pour ralentir la propagation du virus et mettre au point un vaccin et des traitements permettant de lutter contre la maladie. Dans l'attente de ces solutions médicales, aucun pays n'est à l'abri de la pandémie (y compris d'une récurrence une fois la première vague passée) tant que le virus continue de se propager ailleurs dans le monde.

Source Perspectives de l'économie mondiale avril 2020 – Site du Fonds monétaire international

Dans le contexte du déconfinement, l'exercice de point de conjoncture est très difficile : il s'agit de mesurer des phénomènes non seulement démesurés mais aussi mouvants, un peu comme un photographe qui s'efforcerait de saisir un sujet atypique et en plein mouvement. Le risque est d'obtenir une photographie un peu plus floue qu'à l'accoutumée. Il nous semble néanmoins qu'en dépit des incertitudes inhérentes à l'exercice, des tendances assez claires se dégagent, avec notamment une reprise assez nette bien qu'encore partielle de l'activité économique française, et un rebond ponctuellement bien plus vif de la consommation des ménages.

En effet, l'activité économique repart, prudemment mais nettement, dans la plupart des grands secteurs : industrie, construction, services. La perte d'activité liée à la crise sanitaire ne serait désormais « plus » que de l'ordre de -21 % (contre -33 % estimé début mai). Autrement dit, l'économie française fonctionnerait à environ quatre cinquièmes de son niveau d'avant crise (contre seulement deux tiers pendant le confinement).

Parallèlement, pendant la première semaine de déconfinement, le rebond attendu de la consommation des ménages s'est concrétisé, peut-être d'ailleurs plus vivement en France qu'en Italie ou en Espagne. Nous estimons que cette semaine-là, la consommation n'aurait été « que » de 6 % inférieure à son niveau d'avant-crise (contre -32 % estimé début mai). Ce vif rebond s'explique logiquement par la réouverture le 11 mai d'une grande part des commerces et activités fermés pendant le confinement. Une partie de ce rebond est ponctuelle, correspondant à des achats qui avaient dû être reportés. C'est pourquoi son ampleur ne permet pas à ce stade de déduire ce que sera le « régime permanent » de la consommation pendant les prochaines semaines.

À cet égard, l'enquête de conjoncture auprès des ménages réalisée en mai est riche d'enseignements sur leur manière d'appréhender la situation économique : en particulier, le solde d'opinion sur le niveau de vie futur en France est au plus bas, tandis que celui sur la capacité d'épargne actuelle est au plus haut. Et les ménages sont un peu moins pessimistes sur leur situation financière personnelle que sur la situation générale en France. Cela reflète, pour une partie d'entre eux, la constitution pendant le confinement d'une épargne forcée qui pourrait maintenant venir alimenter la consommation.

Après près de deux mois au ralenti, comme en apnée, l'économie française s'efforce ainsi de reprendre son souffle. Mais elle refait surface dans un monde qui n'est plus exactement le même qu'avant la crise sanitaire. Le virus a changé la donne, au niveau géopolitique comme au niveau économique. Malgré les soutiens monétaires et budgétaires massifs, les raisons sont nombreuses pour que l'économie ne revienne pas à la normale avant de longs mois : du côté de l'offre, certaines activités demeurent fermées à ce stade, les chaînes de valeur internationales sont profondément perturbées, les protocoles de sécurité sanitaire peuvent peser sur la productivité, et les destructions d'emploi d'ores et déjà enregistrées dès le premier trimestre viendront diminuer l'activité potentielle. Du côté de la demande, tous les postes peuvent être affectés, qu'il s'agisse du commerce extérieur, de l'investissement des entreprises ou bien de la consommation des ménages, lesquels peuvent être gagnés par l'attentisme dans cette situation inédite.

En faisant l'hypothèse qu'au mois de juin, l'économie française comble le tiers de l'écart qui la sépare encore de son niveau d'avant crise, le PIB trimestriel pourrait diminuer d'environ 20 % au deuxième

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

trimestre 2020 (après -5,8 % au premier trimestre) : un chiffre vertigineux, mais à la hauteur, si l'on peut dire, de ce qui s'est passé ces derniers mois dans le monde. Même si l'activité économique revenait intégralement à son niveau d'avant crise dès le mois de juillet, le PIB français diminuerait de 8 % sur l'année 2020, or un retour aussi rapide à la normale semble peu réaliste. L'impact global de la crise sanitaire en 2020 sera donc certainement supérieur à ce chiffre, car la reprise économique, en France et dans le monde, restera au mieux progressive au second semestre.

III. La situation financière de la commune

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette de la commune de Saint Vallier de Thiey est composé de six emprunts. Ces six emprunts sont à taux fixe. A noter également que les emprunts sont des produits non structurés.

A. Evolution de la dette

Cinq emprunts ont été renégociés en 2015, diminuant le taux d'intérêt à 2,64 % contre des taux de 3,59 % à 4,90 %. Le nouvel emprunt a permis à la commune de gagner 16 427,76 euros d'intérêts en 2016 et pour chaque année à venir.

Le 19 mars 2020 la commune a contracté un emprunt pour l'acquisition de l'immeuble rue Adrien Guébard avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 175 000 €
- Taux fixe : 0,90 %
- Durée : 15 ans

Le taux moyen des emprunts est à ce jour de 2,48 %.

B. Evolution des charges d'intérêts depuis 2009

L'augmentation des charges d'intérêts en 2012 et 2013 correspond à l'emprunt de l'Espace du Thiey. Puis, les charges d'intérêts diminuent jusqu'en 2017 pour augmenter à nouveau en 2018, suite à l'emprunt réalisé pour la construction de la maison de santé.

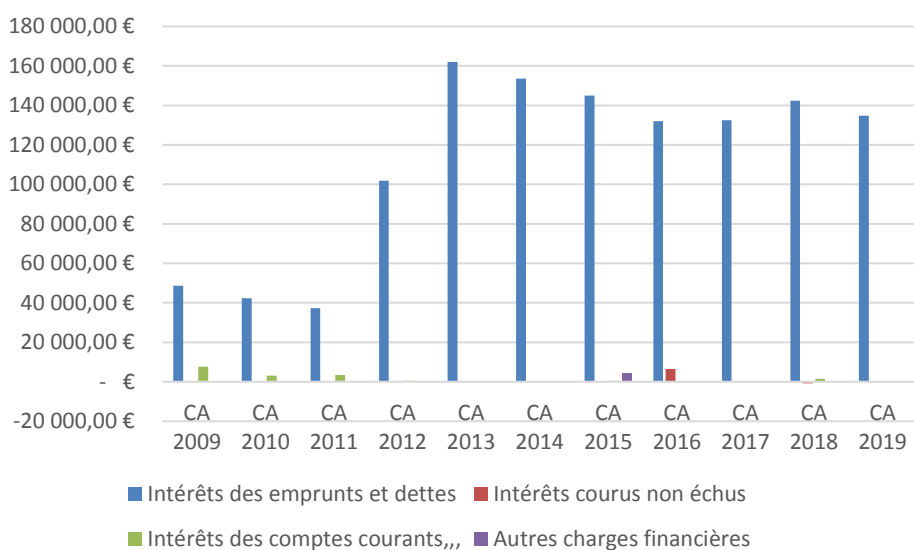
AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

CHARGES FINANCIERES	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Intérêts des emprunts et dettes	48 623,94 €	42 318,66 €	37 273,99 €	101 870,47 €	162 077,90 €	153 559,68 €	145 020,16 €	132 034,22 €	132 545,42 €	142 382,55 €	134 826,19 €
Intérêts courus non échus	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 432,62 €	51,56 €	- 774,10 €	- 162,43 €
Intérêts des comptes courants,,,	7 548,69 €	3 054,07 €	3 414,35 €	400,00 €	- €	- €	527,78 €	377,78 €	- €	1 455,56 €	281,21 €
Autres charges financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	56 172,63 €	45 372,73 €	40 688,34 €	102 270,47 €	162 077,90 €	153 559,68 €	149 547,94 €	138 844,62 €	132 596,98 €	143 064,01 €	134 944,97 €



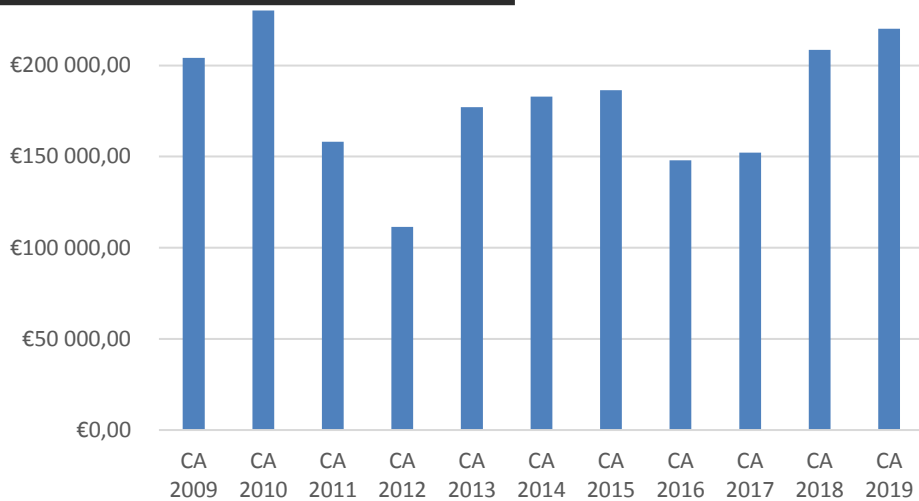
C. Evolution du remboursement du capital depuis 2009

Au 1^{er} juin 2020, le capital restant dû est de 3 643 542,85 euros.

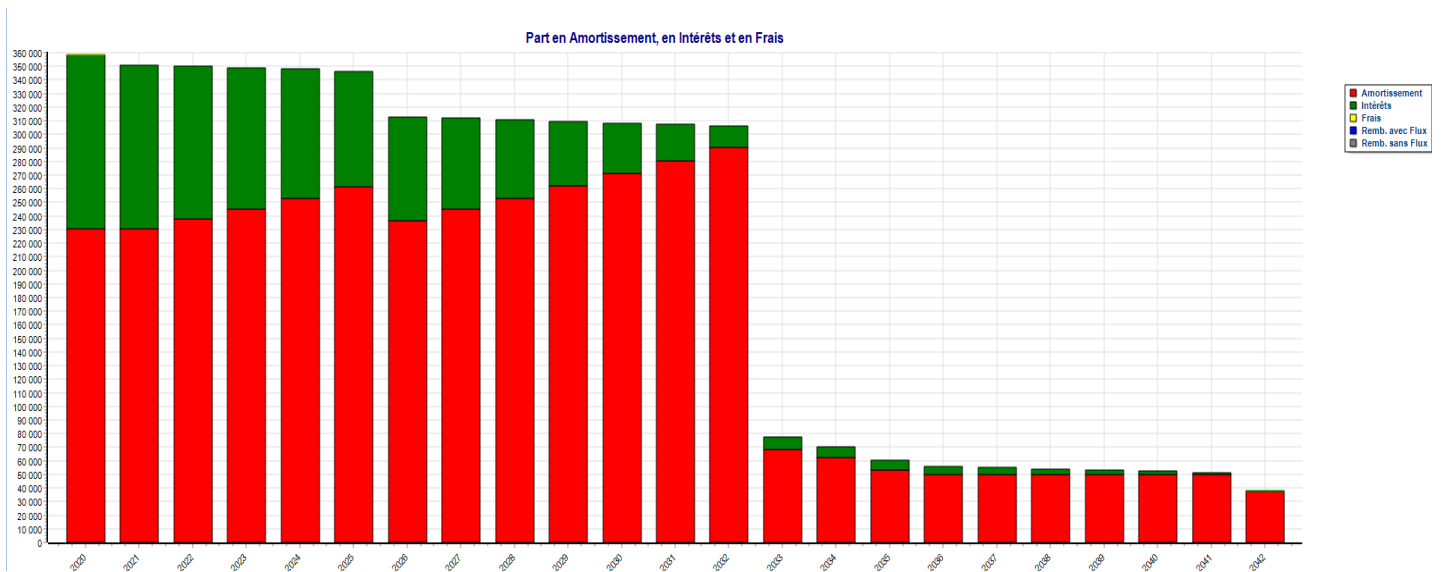
CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
230 253,72 €	158 209,89 €	111 432,62 €	177 180,73 €	182 963,29 €
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
186 512,22 €	147 888,00 €	152 102,85 €	208 569,98 €	220 082,95 €

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE
 Reçu le 02/07/2020
 Publié le 25/08/2020



D. Evolution générale de l'annuité



L'annuité de la dette est de 97 € par habitant contre 87 € par habitant au niveau du département, 122€ au niveau régional et 97 € au niveau national.

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE
Reçu le 02/07/2020
Publié le 02/07/2020

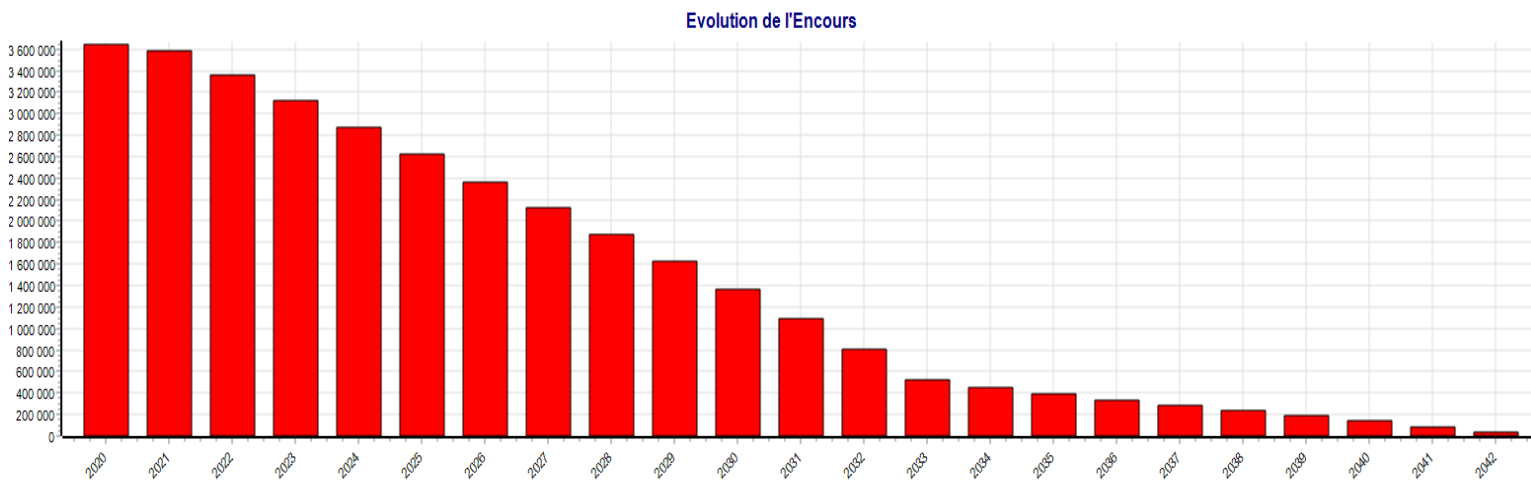
Evolution générale de la dette depuis 2010

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
275 626,45 €	198 898,23 €	213 703,09 €	339 258,63 €	336 522,97 €
CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
336 060,16 €	286 732,62 €	284 699,83 €	351 633,99 €	355 027,92 €

L'encours de la dette est de 1 023 € par habitant, contre 811 € au niveau départemental, 893 € au niveau régional et 751 € au niveau national.



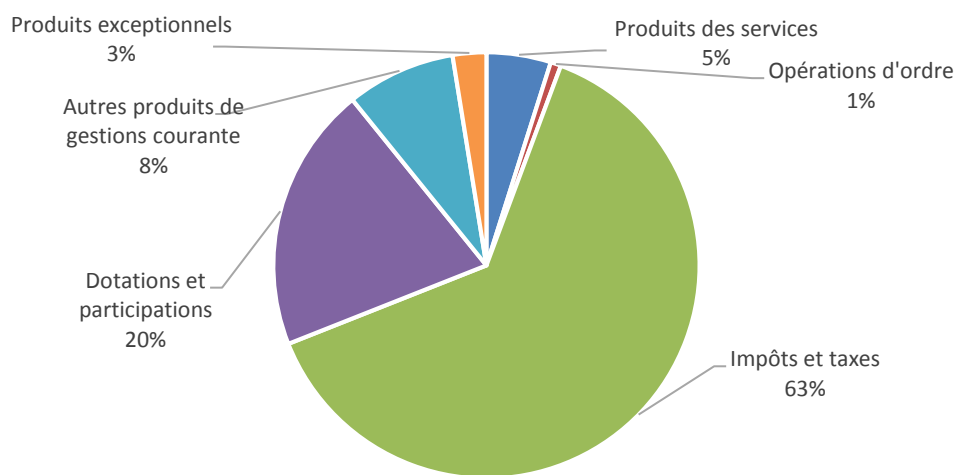
F. Profil d'extinction de la dette



A. Recettes de fonctionnement

1. Répartition des recettes

Les recettes de fonctionnement sont à 63 % composées des impôts et taxes, les dotations et participations représentant 20 %.



Entre 2017 et 2019, les recettes de revenus des immeubles sont passées de 192 010,92 € à 284 090,67€ soit une augmentation de 92 079,75 € représentant 47,95 %. Cette augmentation est essentiellement due à la mise en location des cabinets médicaux.

2. Fiscalité

Sur une population légale de 3 597 habitants au 1^{er} janvier 2020, la commune compte 1 997 foyers fiscaux. Le revenu fiscal moyen par foyer est de 27 611€ et 52,6 % des foyers sont non imposables.

Selon les ratios de la direction des finances, la commune a un montant d'impôt par habitant de 447 euros, ce montant étant inférieur au niveau départemental (550 €), au niveau régional (560 €) et au niveau national (443 €).

Le tableau ci-dessous expose que le taux de taxe d'habitation est proche des moyennes départementales et nationales, que le taux du foncier bâti est équivalent à la moyenne départementale mais nettement inférieur à la moyenne nationale.

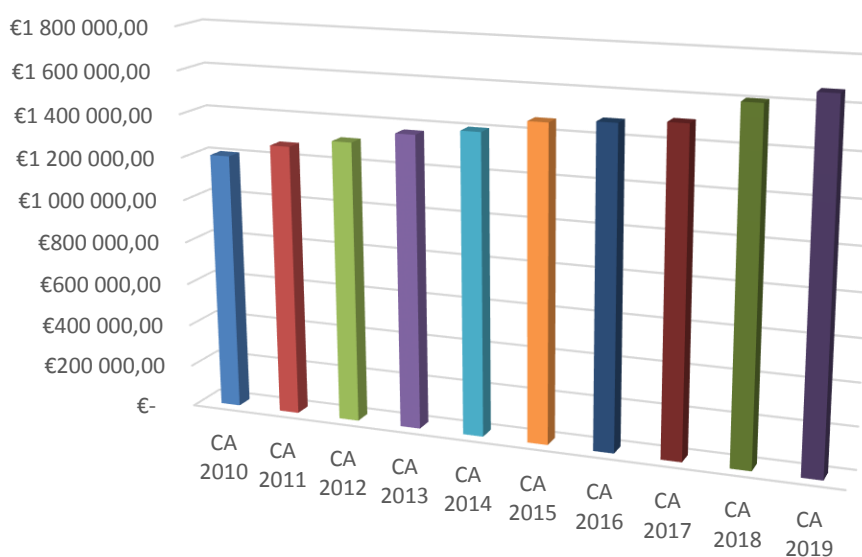
AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

	Taux 2019 Saint Vallier de Thieu	Taux 2019 Moyenne départementale	Taux 2019 Moyenne nationale	Bases communales / habitant	Bases départementales / habitant
Taxe d'habitation	14,56%	13.80 %	14.29 %	1 790 €	2 245 €
Taxe foncière (bâti)	14,31%	14.42 %	18.89 %	1 208 €	1 604 €
Taxe foncière (non bâti)	74,98%	35,29 %	55.45 %		



3. Tarification

Les tarifs communaux sont répertoriés dans une nomenclature des tarifs qui fait l'objet d'une révision annuelle. Conformément à la délibération 2014.08.04.01 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire, l'actualisation est actée par une décision municipale à l'exception des tarifs de plus de 500 € qui sont approuvés par délibération.

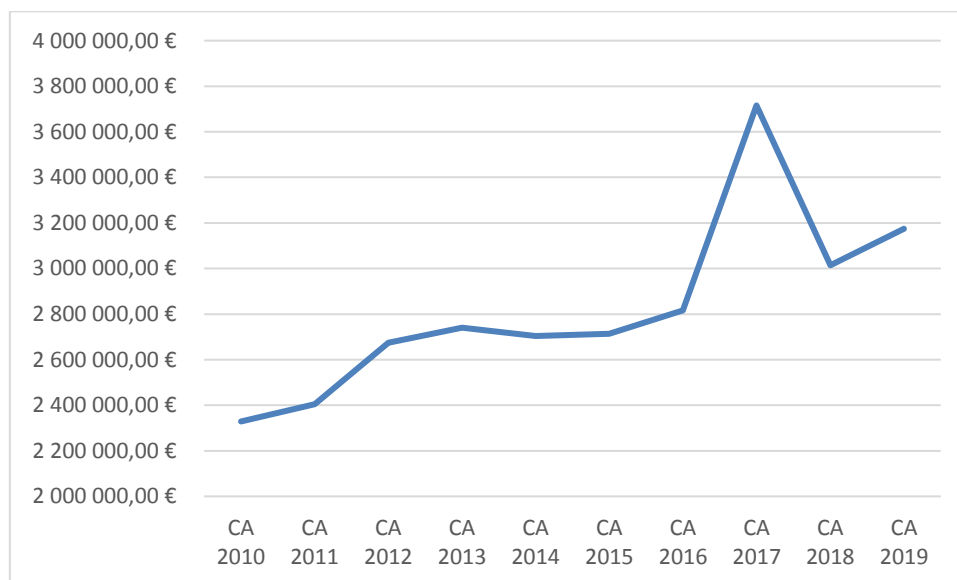
Le principe retenu est d'augmenter les tarifs annuels du taux d'inflation lissé sur une année complète. Ainsi, pour 2020, les tarifs communaux ont été réévalués de 0.9 % certains étant arrondis pour des facilités d'encaissement.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Evolution générale des dépenses de fonctionnement

On constate que, depuis 2012, la commune s'attache à maintenir le niveau de dépenses de fonctionnement entre 2,7 millions et 3,2 millions d'euros.

La pointe en 2017 correspond à l'acquisition du terrain de la Bergerie, l'augmentation en 2016 à la mise en service de l'Espace du Thiey puis en 2018 de la maison de Santé, considérant qu'une partie des dépenses sont couvertes par les recettes de locations et de spectacles pour l'Espace du Thiey et de locations des cabinets médicaux pour la maison de santé.

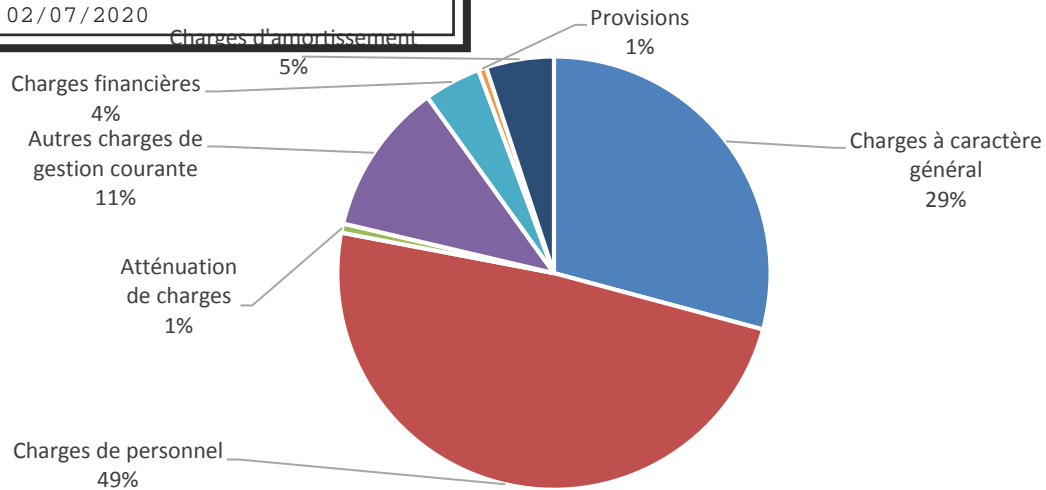


2. Répartition des charges de fonctionnement

La répartition des charges de fonctionnement démontre que les dépenses de personnel représentent 49 % de l'ensemble des dépenses de la section, les charges à caractère général 29 %, le dernier quart étant réparti entre les autres charges de gestion courante (contributions syndicats, subventions aux associations, participations aux CCAS et CDE, indemnités élus...), les intérêts des emprunts, les amortissements et les atténuations de produits.

AR Prefecture

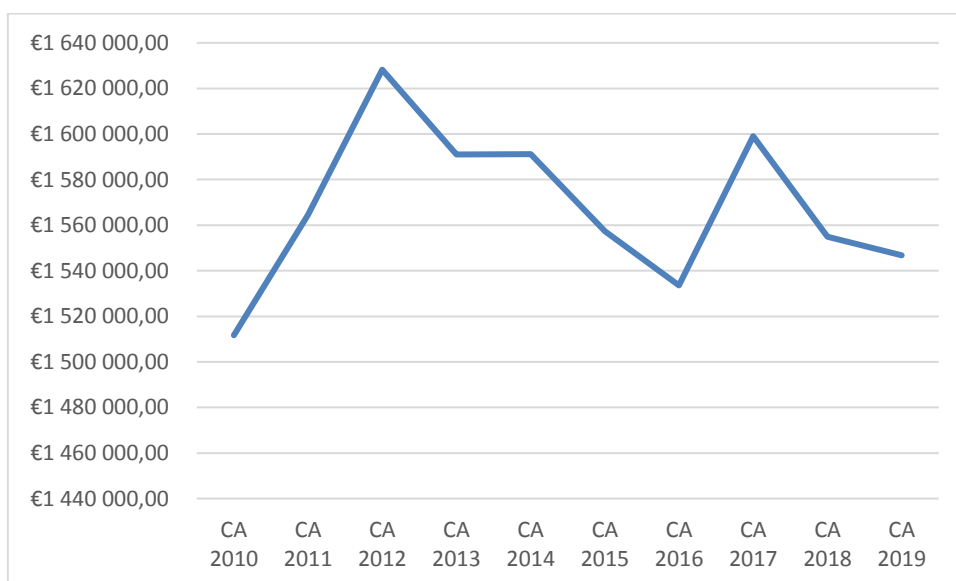
006-210601308-20200625-2020250601-DE
Reçu le 02/07/2020
Publié le 02/07/2020



3. Maîtrise des dépenses du personnel

Les dépenses de personnel restent contraintes, au regard des baisses de dotations. En effet, les agents qui partent à la retraite ne sont pas tous remplacés. Cependant il convient de majorer cette dépense des frais de nettoyage, considérant que la commune a fait le choix de recourir à une société de prestation de service pour les remplacements d'entretien des locaux.

Avec tous ces efforts de gestion, en 2019, le montant des dépenses de personnel par habitant est inférieur à tous les ratios comparatifs. Il est de 421 € sur la commune contre 543 € au niveau départemental, 588 € au niveau régional et 444 € au niveau national.



AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

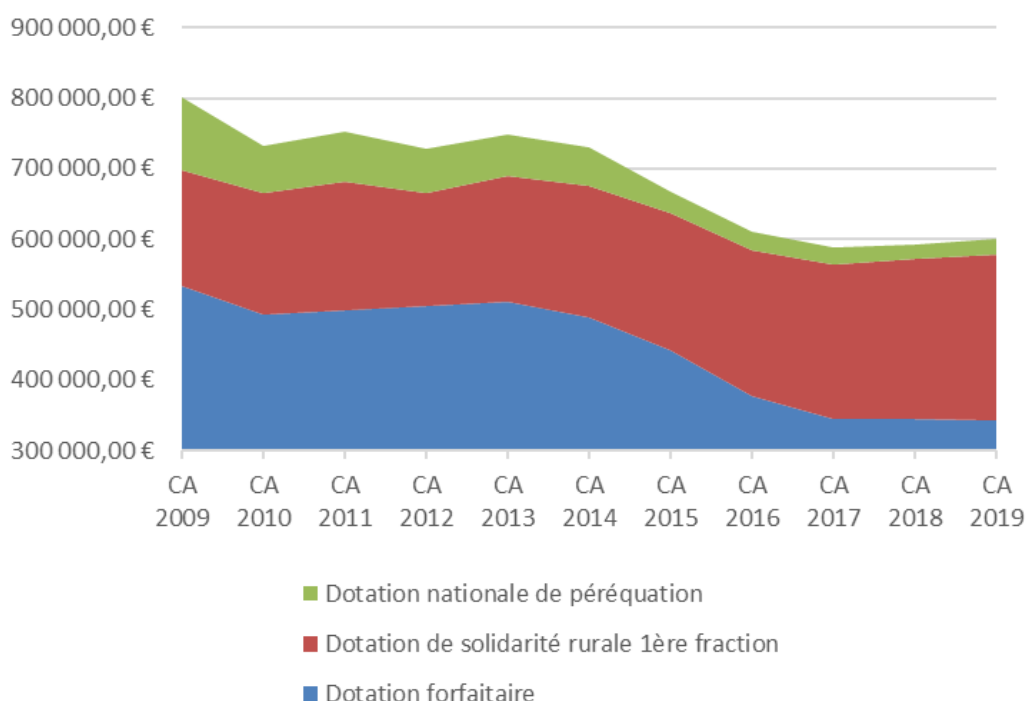
Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

4. Concours financiers**a) Concours financiers de l'Etat**

Le bloc communal subit une baisse importante des dotations de l'Etat. Depuis 2009, la commune a ainsi perdu plus de 200 000 euros par an soit 26 % du montant initial ce qui représente une somme de 1 270 218 € de perte de dotation cumulée depuis 2009.

	CA 2009	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dotations forfaitaire	532 293,00 €	489 570,00 €	441 016,00 €	376 742,00 €	345 477,00 €	344 387,00 €	342 580,00 €
Dotations de solidarité rurale 1ère fraction	165 648,00 €	185 504,00 €	196 187,00 €	207 028,00 €	218 067,00 €	226 626,00 €	235 982,00 €
Dotations nationale de péréquation	104 107,00 €	55 969,00 €	29 525,00 €	26 573,00 €	23 916,00 €	22 046,00 €	21 668,00 €
Total	802 048,00 €	731 043,00 €	666 728,00 €	610 343,00 €	587 460,00 €	593 059,00 €	600 230,00 €

**b) Les contributions et subventions de la commune**

La commune verse chaque année des contributions à des syndicats, SDEG, SIVU, PNR, Conservatoire départemental, soit au total 114 974,91 € pour 2019.

La commune verse également des subventions d'équilibre aux budgets annexes, Caisse des Ecoles et CCAS, pour un montant total de 81 400 € en 2019.

Par ailleurs, des subventions sont versées aux associations qui en font la demande, après examen et validation du dossier. La somme des subventions représente 37 199,60 €. La baisse de subvention est essentiellement due au fait que la commune ne verse plus de subvention à l'office de tourisme, ainsi

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

à l'absence de versement de subvention au club de football pour non remise de documents réglementaires.

5. Capacité d'autofinancement

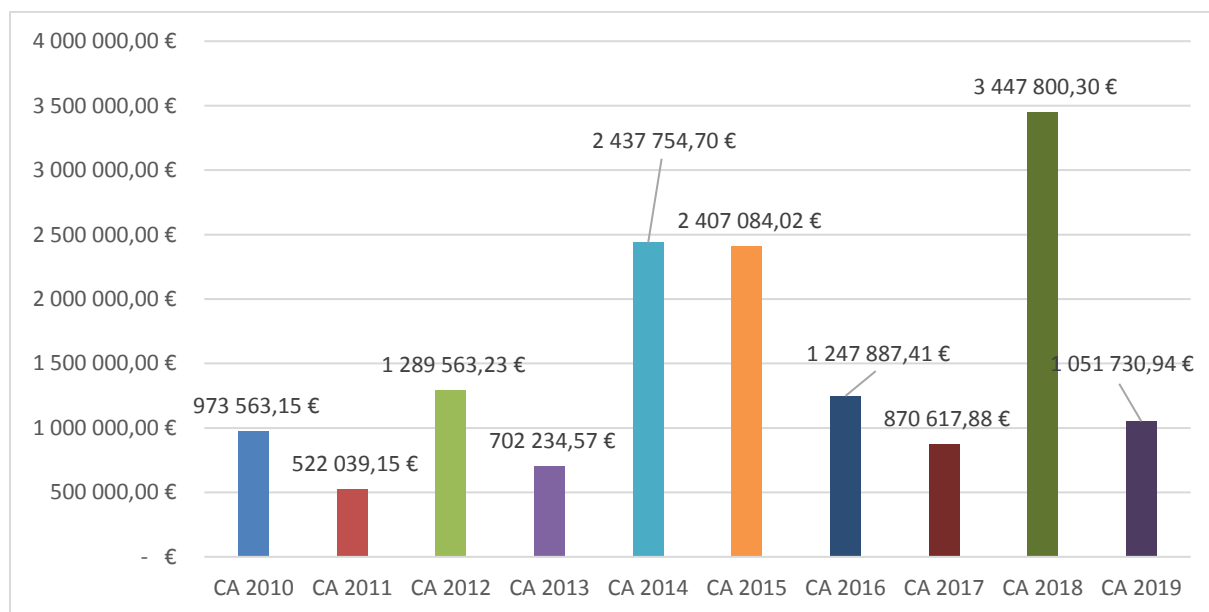
La commune dispose d'une capacité d'autofinancement brute de 286 343 € soit 79 € par habitant contre 213 € au niveau départemental, 201 € au niveau régional et 183 € au niveau national, la CAF brute étant la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

V. Budget principal : section d'investissement

A. Dépenses d'investissement

Depuis 2010, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 14 950 275,35 €. Le graphique ci-dessous représente l'importance de l'investissement sur 2014 et 2015, montants liés à la construction de l'Espace du They et en 2018, suite à la construction de la maison de santé.

Ces dépenses d'investissement représentent un montant de 354 € par habitant contre 414 € pour les communes de même strate au niveau départemental.



AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

1. Principaux projets structurants réalisés

a) Voirie, Réseaux

- Création de réseaux d'eaux pluviales : chemin de Sainte Anne, Avenue Léopold Funel,
- Travaux de voirie : giratoire RD 6085, Avenue Léopold Funel, Rue de l'hôpital, allée du Stade
- ...

b) Rénovation de patrimoine, foncier

- Aménagement du bâtiment Goby pour le siège du PNR, quatre logements, et les archives
- Travaux de rénovation de logements : presbytère, 4 saisons, Goby, Cyprines, Place Cavalier Fabre,
- Travaux dans les écoles : réfection de la cantine d'Emile Félix, self- service dans les deux écoles, changement menuiseries Emile Félix, aménagement de la cuisine centrale,
- Création d'un columbarium cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte, construction de caveaux cimetière Sainte Anne et cimetière Sainte Brigitte,
- Achat de terrain : station d'épuration, gendarmerie, terrain de la bergerie, tennis à la Thébaïde, deux logements aux Cyprines, garage allée du stade

c) Sports, Culture, Santé

- Aménagement du skate-park, du citystade,
- Construction de l'Espace du Thiey
- Construction de la Maison de Santé

2. Engagements pluriannuels

AD'ap

L'agenda d'accessibilité handicapé est une programmation qui permet de rendre accessible les bâtiments communaux aux handicapés. L'AD'ap a une durée réglementaire de six années et la commune inscrit au budget de chaque année, la somme déterminée par le dossier d'AP'ap déposé auprès des services de l'Etat.

Pour mémoire, le plan de financement est le suivant, les dossiers étant à ce jour en cours d'instruction :

Montant de la dépense prévisionnelle : 107 780,00 euros H.T. soit 129 336,00 euros T.T.C.

Plan de financement prévisionnel :

Subvention de l'Etat – DETR 2019 : 37 723,00 euros

(Refusée en 2017 et 2018)

Subvention du Département 8 240,00 euros

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE
Reçu le 02/07/2020
Publié (Accordée) /2020

Montant total des subventions :

45 963,00 euros

Part communale :

83 373,00 euros

La répartition des dépenses annuelles est la suivante :

Travaux réalisés :

Période 1 :

Années 1 et 2 (2017 et 2018) : 12 824,24 € TTC

Travaux restant à réaliser :

Période 1 :

Année 3 : 23 410,00 € HT

Période 2 :

Années 4 (2020), 5 et 6 : 62 660,00 € HT

Total général : 107 780,00 € HT

B. Recettes d'investissement

1. Subventions d'investissement

Les recettes de subventions reçues pour l'investissement sont plus élevées sur la commune que pour les autres communes de même strate : 106 € à Saint Vallier de Thieu contre 74 € au niveau national. En 2019, ce niveau s'explique notamment par le montant important de subventions perçues pour la construction de la Maison de Santé.

2. Opérations foncières

Le 10 janvier 2020, la commune a préempté l'acquisition d'un immeuble avenue Adrien Guébhard pour un montant de 175 000 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

3. Autres recettes d'investissement

En matière de FCTVA, la commune a perçu pour 2019 : 555 171,40 €. Cette somme représente 151 € par habitant nettement supérieure aux 59 € au niveau départemental et 44 € au niveau national.

Au 1^{er} janvier 2017, en application de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, deux compétences essentielles sont devenues communautaires, le tourisme et le développement économique sans incidence financière pour la commune.

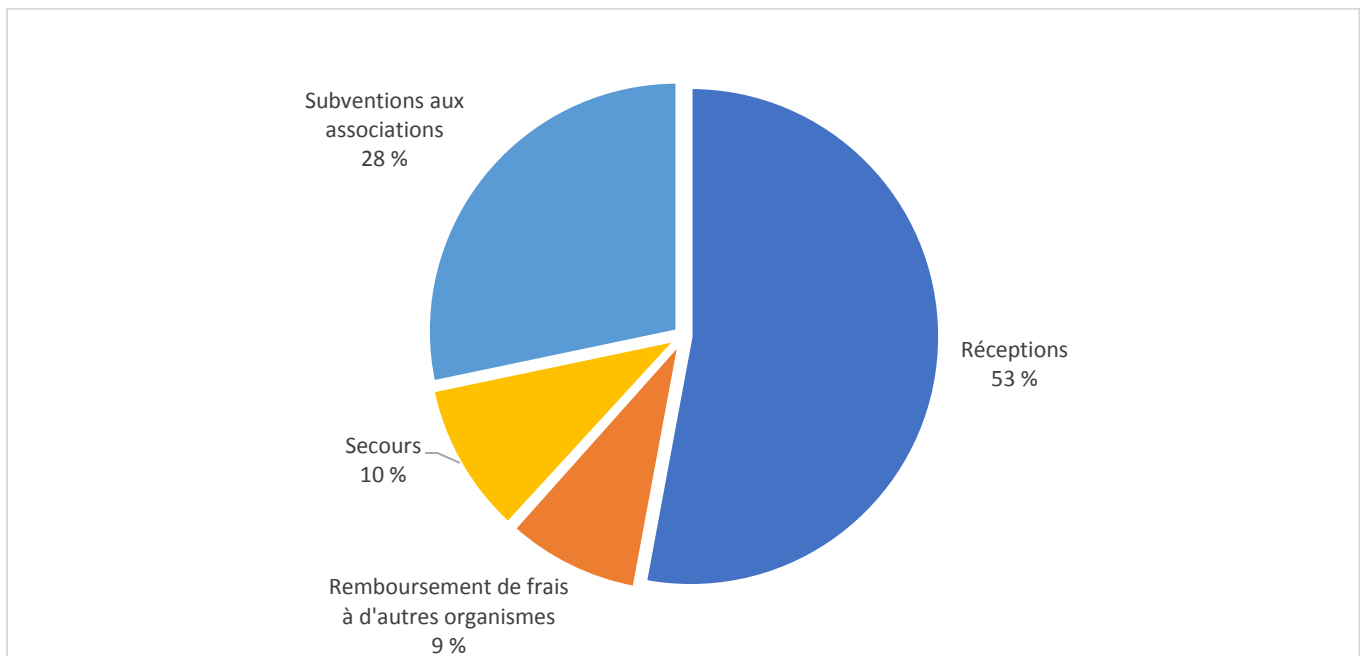
Direction des Services Informatiques

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la commune a signé une mutualisation des services de la Direction des Services Informatiques. Aussi, pour le matériel informatique, la commune n'a pas reconduit le contrat de maintenance avec le SICTIAM. Les services de la DSI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse interviennent directement sur le matériel communal, le coût horaire ayant été fixé à 25 €.

VII. Budgets annexes

A. Budget Annexe CCAS

1. Dépenses du CCAS



Les dépenses de réception correspondent aux dépenses du repas de Noël pour les anciens ainsi que les repas servis tous les jeudis aux personnes âgées.

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

Les subventions sont versées aux associations à but social et notamment l'association humanitaire sapeurs-pompiers qui gère la banque alimentaire sur la commune et la Conférence Saint Vincent de Paul qui apporte régulièrement son soutien financier par l'intermédiaire du CCAS.

Autres secours : aides aux personnes en difficultés

2. Recettes du CCAS

Les recettes du CCAS sont à 72 % composées d'une subvention de la commune, 12 400 € pour 2019. Elles comprennent également les recettes des repas hebdomadaires des personnes âgées, le remboursement du département des dossiers d'aide sociale, 55 € par dossier, les revenus des jardins familiaux ainsi que quelques dons.

B. Budget Annexe Caisse des Ecoles

Le budget de la caisse des écoles comporte uniquement une section de fonctionnement. Il est considéré que les acquisitions et travaux en investissement font partie intégrante du patrimoine de la commune. Aussi, les écritures d'investissement pour les écoles sont enregistrées sur le budget principal.

1. Dépenses de la Caisse des Ecoles

Les dépenses de la Caisse des Ecoles sont composées à 90 % des repas pour la restauration scolaire. Elles comprennent également les fournitures scolaires 36 € par élève et par an, les fournitures de direction, les fournitures scolaires collectives, les transports pour les sorties scolaires, les séjours.

Au 1^{er} janvier 2020, un nouveau marché de restauration scolaire a commencé pour une durée de trois ans.

Le principe de ce marché est basé sur 100 % d'alimentation durable, tous les fruits et légumes, céréales, féculents et légumineuses, œufs en alimentation biologique, les viandes labellisées label rouge et poissons labellisés pêche durable.

Les repas sont fabriqués à 100 % sur la cuisine centrale, les produits sont locaux et de saison.

Une entreprise locale a été retenue. Cette entreprise, à taille humaine, permet de mieux échanger sur le suivi du marché.

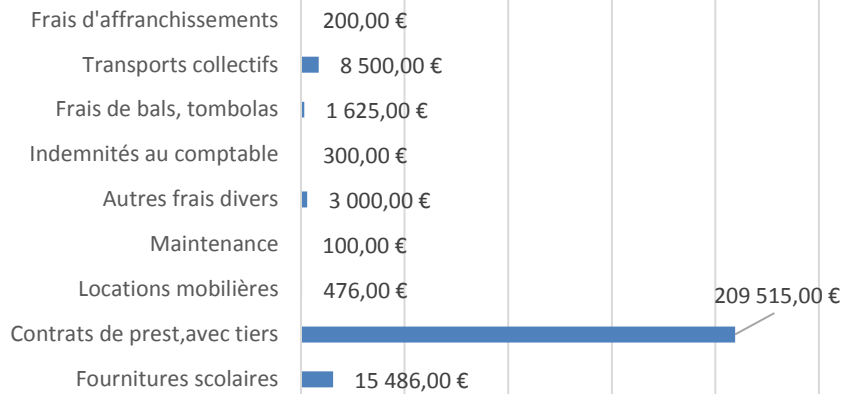
AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

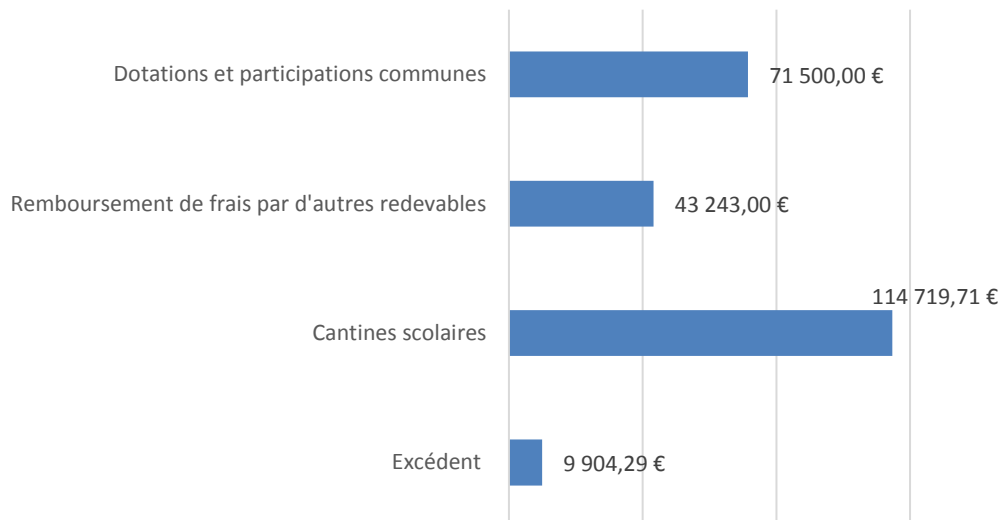
Publié le 02/07/2020

Titres annulés sur exercices antérieurs 100,00 €



2. Recettes de la Caisse des Ecoles

Les recettes sont à 49,8 % constituées des recettes de restauration scolaire, 19,33 % des autres redevables (personnes âgées, sapeurs-pompiers) et de 27,8 % de subvention de la commune.



C. Budget Annexe Cimetière

Le cimetière étant considéré comme un service public à caractère industriel et commercial. Le cimetière dispose d'un budget annexe qui permet de cumuler les recettes de caveaux, les recettes de concessions étant comptabilisées sur le budget principal. Le report des résultats cumulés permet de construire de nouveaux caveaux.

AR Prefecture

006-210601308-20200625-2020250601-DE

Reçu le 02/07/2020

Publié le 02/07/2020

DEPENSES

4 848,00 €

RECETTES

15 588,50 €

607	Achat de marchandises	4 848,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent) :	4 200,40 €
			707	Ventes de marchandises	11 388,10 €

VIII. Les orientations pour 2020

A. En matière de fonctionnement

Au vu du contexte national et international de 2020, la préparation du budget primitif 2020 est très difficile. En effet, le budget doit s'équilibrer avec une juste répartition des dépenses, et des recettes qui diminuent. Le Conseil Municipal a approuvé l'exonération de certains loyers et notamment ceux des professionnels de santé de la maison de santé ainsi que de certains locataires de logements qui ont subi une perte sensible de revenus, ainsi que l'occupation du domaine public par les commerçants.

La masse salariale demeure le poste structurellement le plus élevé avec peu de marge de manœuvre. Le budget 2020 va poursuivre la politique de gestion contrainte avec néanmoins une progression liée aux recrutements de l'année 2019.

Afin de ne pas fragiliser le tissu associatif local, les subventions pour les associations seront calculées sur une enveloppe globale constante.

B. En matière d'investissement

Les investissements prévus pour 2020 s'inscrivent dans la prolongation des investissements inscrits pour 2019, sur la base des projets structurants suivants :

- Réalisation de travaux de voirie, réfection de l'Avenue de Provence avec création d'une piste cyclable,
- Restauration de la Chapelle Saint Esprit,
- Véhicule pour la police rurale,
- Matériel pour les écoles (radiateurs petite enfance, ordinateur, vidéoprojecteur...)
- Immeuble avenue Adrien Guébbard,
- Mise aux normes bâtiments communaux accessibilité handicapés,
- Equipement scénique Espace du Thiey,
- Barrières DFCI,
- Subvention d'investissement Le Clos Valérenc